

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 23/11/2023
DECISION N° 20231123_B_099

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Emmanuel SALGADO,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON
Yves BOMPUIS, Christine BONNEFOY, Martine GINET

Étaient excusés représentés : Claude VIAL : pouvoir à
Frédéric GIRODET, Nathalie JOLIVET : pouvoir à Christine
BONNEFOY

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique
**Objet : Convention de partenariat pour l'utilisation du logiciel de développement
économique AGDE**

Le Bureau,

N° 20231123_B_099

Depuis 2010, le PETR Jeune Loire et les 5 Communautés de Communes membres du
PETR Jeune Loire se sont engagées dans la mutualisation du logiciel de développement
économique FICUS.

Ce logiciel, souffre d'un manque significatif de mises à jour depuis 2022 ce qui altère
considérablement ses fonctionnalités. C'est pourquoi il n'apporte aujourd'hui plus aucune
satisfaction et ne répond plus aux attentes de ses utilisateurs. En revanche, l'intérêt de
disposer d'un logiciel de développement économique équivalent n'est pas remis en
question sur le territoire. Aussi, après un travail d'identification des besoins et de recherche
de solutions alternatives, le PETR et ses Communautés de Communes membres ont arrêté
leur choix sur le logiciel AGDE édité par la société A6CMO.

Le PETR Jeune Loire souhaite par conséquent se porter acquéreur du logiciel AGDE pour
une utilisation mutualisée avec ses 5 Communautés de Communes membres.
Dès lors, les conditions de cette mutualisation et de la facturation du logiciel ont été définies
dans le cadre d'une convention de partenariat.

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la
délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Autorise l'acquisition du logiciel AGDE par le PETR,
- Approuve la convention de partenariat en annexe, pour l'utilisation du logiciel de
développement économique AGDE entre le PETR et ses 5 Communautés de
Communes,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.
- Autorise Monsieur le Président à signer des avenants se rapportant à la
convention.
- Approuve l'organisation financière décrite dans la convention.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles se rapportant à
l'acquisition, l'évolution et la maintenance du logiciel.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 23 novembre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20231123-20231123_B_099-AU
Reçu le 03/04/2024